



**SARL KRISCAN – LAFORET VANNES**  
**SARL au capital de 8000 € - RCS VANNES 820 987 899**  
**Siège social : 13 rue Thiers 56000 VANNES**  
**Tél : 02 97 68 62 66 - E-mail : vannes@laforet.com**

N° TVA intra-communautaire : FR 43 820 987 899 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n°5605 2016 000 009 924 délivrée par la CCI de 56000 VANNES, rue du Commerce – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : CEGC 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE Cedex : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

### *A compter du 25 juillet 2017*

Prix de vente	Taux
INFÉRIEUR à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	6,5 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	6 % TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5,5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	5,25 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	5 % TTC
De 400 001 € à 450 000 €	4,75 % TTC
Supérieur à 450 001 €	4,5 % TTC
Immeuble ou ensemble de lots	5% HT
Garage/Box/Parking	3 000 € TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention est faite dans l'annonce.

- Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :
  - l'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais
  - notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



**SARL KRISCAN**  
**SARL au capital de 8000 € - RCS de VANNES 820 987 899**  
**Siège social : 13 rue Thiers 56000 VANNES**  
**Tél : 02 97 68 62 66 - E-mail : vannesl@laforet.com**

**BAREME HONORAIRES GESTION LOCATIVE ET LOCATION**  
**A compter du 01 janvier 2019**

**A LA CHARGE DU BAILLEUR**

**LOCATION**

**MONTANT TTC**

**Baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et publicités (charge bailleur et locataire) :	3% du loyer annuel HC
- Etat des lieux d'entrée :	3% du loyer annuel HC
- Entremise-négociation :	Offerte
- Avenant au bail à l'initiative du bailleur	50 €
- Etat préparatif à la déclaration des revenus foncier	40€
- Ouverture d'un dossier sinistre sans GLI	50€
- Ouverture d'un dossier sinistre Dégâts des Eaux ou autres et déclaration aux assureurs	50€

**GESTION**

Pack Classique :	7.5%
Pack Privilège Neuf :	9%
Garantie de loyer impayés :	2.2%

**A LA CHARGE DU LOCATAIRE**

**LOCATION**

**Baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et publicités:	3% du loyer annuel HC
- Etat des lieux d'entrée :	3% du loyer annuel HC

**GESTION**

Avenant bail d'habitation à l'initiative du locataire	50 €
Annulation d'un préavis de départ si accepté par le bailleur	35 €

**Prestations particulières – Barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

<b>Honoraires d'état des lieux :</b> Demande d'état des lieux seul (à la charge du demandeur):	3 € du m <sup>2</sup>
---	-----------------------

<b>Honoraires pour les autres baux :</b> Habitation (Hors résidence principale) :	10% du loyer annuel HT
--	------------------------

Professionnels :	25 % du loyer HT annuel
------------------	-------------------------

Commerciaux :	25 % du loyer HT annuel
---------------	-------------------------